

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 14 février 2011 modifiant l'arrêté du 26 mars 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : DEVK1105000A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 26 mars 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Vu l'avis du comité technique paritaire spécial du commissariat général au développement durable en date du 12 mars 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

À l'annexe II de l'arrêté du 26 mars 2010 susvisé fixant la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au titre des sixième et septième tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du commissariat général au développement durable, l'éligibilité de l'emploi en catégorie A de chef de la division, des éditions et de l'information, au bureau de la diffusion statistique, au département des synthèses, de la coordination de l'observation et des supports statistiques, service de l'observation et des statistiques, est modifiée, à effet du 1^{er} novembre 2009, comme suit : au lieu de 25 points de NBI, lire 30 points de NBI.

Article 2

Un emploi en catégorie B et 15 points de NBI de régisseur de recettes, au bureau de la synthèse et des affaires financières, à la sous-direction des affaires générales au commissariat général au développement durable est rendu éligible à effet du 1^{er} septembre 2009.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 14 février 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER